

Protégeons notre rivière !

Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. A cet égard, les **sacs plastiques** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

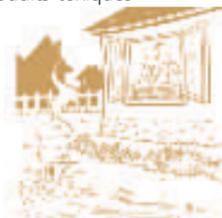
Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (PASH Dyle-Gette) fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égoutée doit être raccordée à l'égout. Quant aux maisons isolées, un système d'épuration individuelle doit y être installé. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Quelques conseils pour nos déchets

- Préférons des sacs réutilisables ou paniers aux sacs en plastiques pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.
- Déposons nos déchets (encombrants et déchets verts) au parc à conteneurs.

Limitons l'usage des pesticides et autres produits toxiques

Les analyses montrent la présence, dans la Dyle et ses affluents, de résidus de **pesticides** aux effets néfastes pour la faune aquatique et les eaux souterraines. Les **fonds de peinture, vernis, solvants et huiles de vidange** sont également très dangereux. Tous ces produits toxiques se retrouvent dans les cours d'eau par écoulement ou suite à leur élimination dans les fossés, caniveaux ou toilettes. Cette pollution résulte en grande partie d'un usage inadéquat de ces produits.



Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

- Pensons aux alternatives : désherbage mécanique (ratissage, binage), désherbage thermique, recours aux surfaces semi-perméables pour les chemins et parkings (dolomie, dalles ajourées), tolérance vis-à-vis des plantes sauvages.
- En cas d'utilisation absolument indispensable, dosons correctement les produits.
- Évitions de pulvériser aux abords des bouches d'égouts, avaloirs. En outre, il est interdit de pulvériser à moins de 5 mètres du sommet des berges.
- Utilisons le parc à conteneurs pour l'élimination des produits toxiques (emballages et restes de produits).

Contacts utiles

Communes :

Chastre (010 65 44 86)
Mont-Saint-Guibert (010 65 75 75)

Gestionnaire du cours d'eau :

Province du Brabant wallon (010 23 62 51)

Associations :

Groupe PCDN de Chastre (010 65 44 86)
Les Pêcheurs de l'Orne (010 65 74 63)

Contrat de rivière Dyle et affluents

Centre Culturel du Brabant wallon
Rue Belotte, 3
1490 Court-Saint-Étienne

Tél : 010 62 10 53
Fax : 010 62 57 42
E-mail : contrat.riviere@cwbw.be



Le Contrat de rivière Dyle et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne la Province du Brabant wallon et 14 communes du bassin versant de la Dyle.

Document réalisé par le Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage : 2600 exemplaires. Rédaction : Mark Rossignol. Graphisme : Alain Sauvage. Mise en page et cartographie : Jean Cayron. Éditeur responsable : Olivier Van Hee, rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne.



La Houssière



Une rivière qui coule à côté de chez vous...

La Houssière et ses affluents contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes nous participons, sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle et affluents mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités de la **Houssière** et de ses affluents. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la **Dyle**. Vous avez certainement remarqué l'un ou l'autre de ces pan-

neaux, placés par votre commune. Financés par le Contrat de rivière Dyle et affluents, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

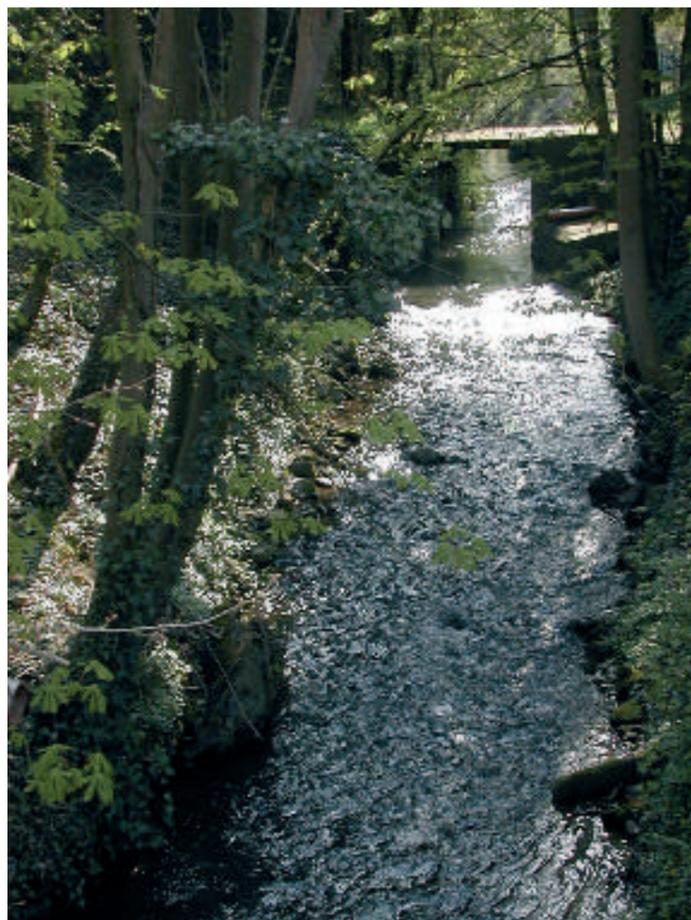
Qu'est-ce que le « Contrat de rivière Dyle et affluents » ?

Un contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.

Le projet de **Contrat de rivière Dyle**, lancé au lendemain de la conférence internationale de Rio sur le développement durable, a été initié par 25 associations du Brabant wallon. Le 24 avril 1998, ce ne sont pas moins de **47 partenaires**, publics (dont 14 communes du bassin versant de la Dyle) et privés, qui ont ratifié le Contrat de rivière Dyle et affluents. Ce contrat aborde, au travers de son programme, 18 thèmes différents, déclinés en **76 actions**. Le Contrat de rivière agit également auprès des agriculteurs et entreprises de manière à rencontrer l'ensemble de ses objectifs.

La Houssière à Mont-Saint-Guibert



La vallée de la Houssière, entre Chastre et Mont-Saint-Guibert, c'est aussi :

Le territoire du Contrat de rivière Dyle couvre **16 communes** du Brabant wallon, traversées par la Dyle ou l'un de ses nombreux affluents, pour un bassin versant d'une superficie de **668 km²** (partie wallonne). Il concerne plus de **200 000 habitants**.



Une rivière aux richesses insoupçonnées !

La Houssière prend naissance à Sombreffe et, tout au long de son parcours de 9 km, traverse les villages de Gentinnes, Saint-Géry, Villeroux et Héவில். Les eaux de la Houssière se jettent dans l'Orne à hauteur du château de Bierbais qui, elle-même, se jette dans la Thyle quelques kilomètres plus loin.

Les poissons de la Houssière

À Villeroux, on dénombre deux espèces de poissons, le **chabot** et l'**épinouche**. Néanmoins, malgré le peu d'espèces recensées, la présence du chabot, sensible à la pollution, laisse à penser que la Houssière présente une qualité des eaux relativement bonne. Le chabot fait partie des espèces protégées à l'échelle européenne par le programme **Natura 2000** qui s'attache à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent. Notons qu'en amont du moulin de Gentinnes, nous retrouvons presque exclusivement de l'épinouche. Enfin, on pourrait imaginer l'établissement de la **truite fario**, car la physionomie du cours d'eau de la Houssière y est propice.



Le chabot, espèce protégée (10-15 cm)



L'épinouche, espèce commune (5-8 cm)
Illustrations de P. J. Dunbar, Service Technique de la Province de Liège

Le moulin Dussart à Gentinnes



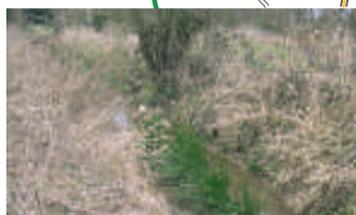
La Houssière amont à Sombreffe

Un peu d'histoire

Lorsque l'on compare l'inventaire actuel des noms avec les listes collectées au 19^e siècle, on constate que les noms des cours d'eau connaissent de nombreux changements. Ainsi, la **Houssière** est décrite sous les noms divers de *Rieu au passage*, *Altia* et *Ruisseau de Gentinnes*. Dès le Moyen-Âge, les activités artisanales se sont implantées le long de la Houssière, participant ainsi à l'essor de la région. Parmi le patrimoine bâti, citons, entre autres, le château de Bierbais (bien classé) et le moulin Dussart à Gentinnes, restauré en 1998, qui est un des derniers à fonctionner par la seule force de l'eau. (d'après *Histoire(s) en Dyle*, Centre culturel du Brabant wallon, 2005)

Le saviez-vous ? « La fontaine Saint-Géry fut, dit-on, bénie par Géry, alors évêque de Cambrai au cours de l'un de ses voyages d'évangélisation. Depuis, la source qui l'alimente est renommée pour ses propriétés miraculeuses, notamment en ce qui concerne les aphtes et les maladies des yeux. » (in *Histoire(s) en Dyle*, Centre culturel du Brabant wallon, 2005)

Le Ry du Grand Pré, près de la ferme de Géronvillers

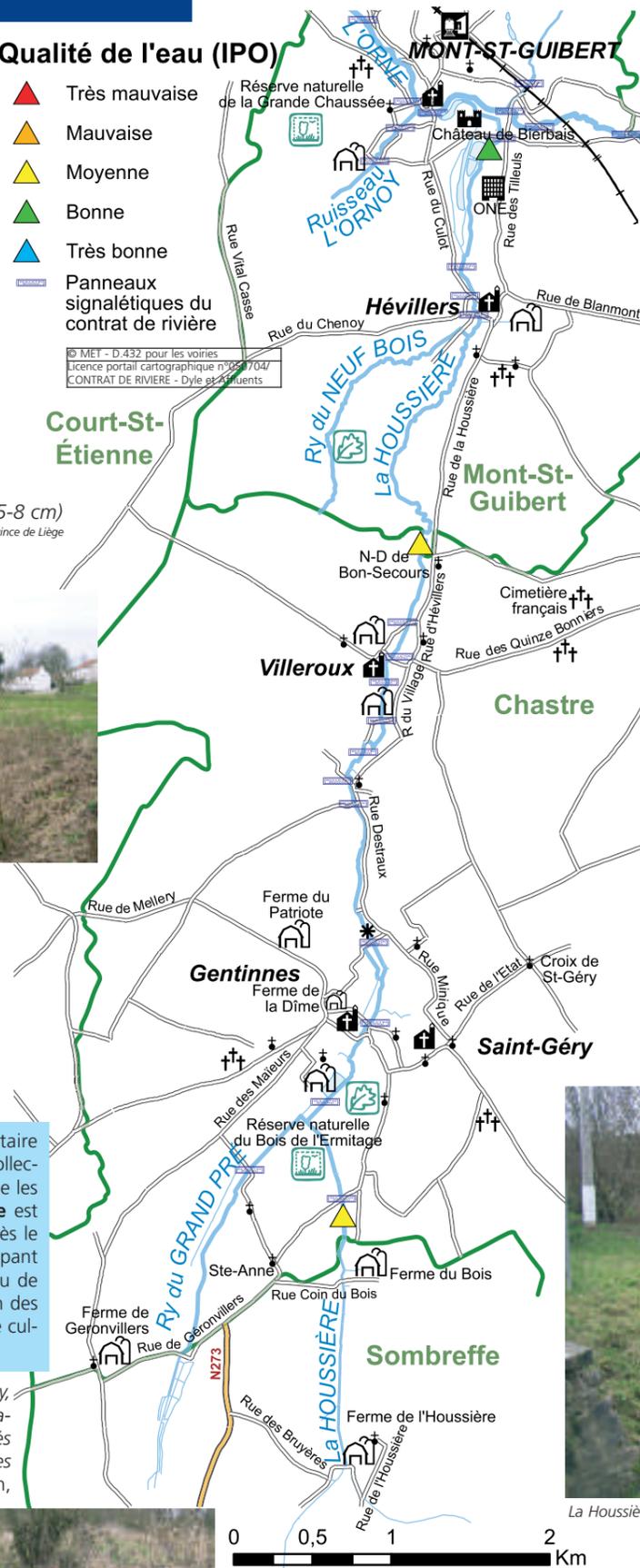


Qualité de l'eau (IPO)

- ▲ Très mauvaise
- ▲ Mauvaise
- ▲ Moyenne
- ▲ Bonne
- ▲ Très bonne
- Panneaux signalétiques du contrat de rivière

© MEF - D.432 pour les voiries
Licence portail Cartographique n°005 704/
CONTRAT DE RIVIERE - Dyle et affluents

Court-St-Étienne



0 0,5 1 2 Km

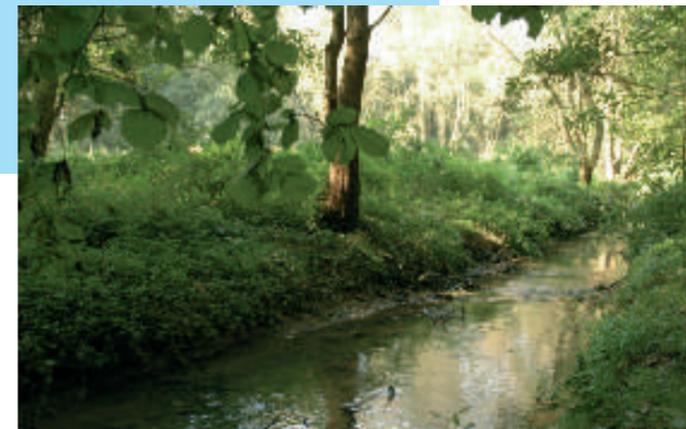
Des eaux de qualité moyenne, en voie d'amélioration

La Houssière présente une qualité des eaux moyenne tout au long de son cours, avec une amélioration perceptible sur le territoire de Mont-Saint-Guibert. Les sources de pollution qui affectent ce cours d'eau sont principalement dues aux rejets d'eaux usées par les ménages (directement dans le cours d'eau ou via les égouts en amont de la vallée). Une pollution plus diffuse provient également des activités agricoles. Si l'on s'en tient aux principales rivières du bassin de la Dyle, la Houssière est, avec la

Lasne et le Train, celle qui présente la qualité des eaux la meilleure. Néanmoins, les efforts à fournir pour atteindre une meilleure qualité des eaux de la Houssière sont importants en amont de la vallée (Gentinnes et Saint-Géry). Aussi, les travaux de construction d'une **station d'épuration** à Villeroux et la pose de **collecteurs d'eaux usées** dans la vallée devraient contribuer à une amélioration significative de la qualité des eaux de la Houssière et, par conséquent, en aval à Héவில்.

Un patrimoine naturel à sauvegarder

Le parcours de la Houssière est jalonné par différents sites naturels dont la **réserve naturelle domaniale** du Bois de l'Ermitage, localisée de part et d'autre de la Houssière, au sud du village de Gentinnes. C'est le domaine de l'*aulnaie* avec un sous-bois varié (houblon, angélique, iris jaune, etc.) tandis que dans les *zones de jaillissement d'eau* sont un terrain propice à la laîche paniculée. On peut également y retrouver la violette des marais, devenue rare en Brabant wallon. Soulignons aussi la présence de *marais* et de *prairies humides* le long du **Ry du Grand Pré**, immédiatement en amont du couvent de Gentinnes.



La Houssière longeant la réserve naturelle du Bois de l'Ermitage

L'état naturel de la Houssière est bien préservé

Tout au long de son cours, la Houssière a conservé son aspect naturel. Ses **abords immédiats**, composés essentiellement de forêts, de prairies et de cultures, contribuent à la bonne qualité naturelle de la rivière. De même, les **berges** naturelles sont très bien préservées. Cette bonne note provient également d'une urbanisation relativement modérée de la **vallée**. En effet, la Houssière coule non loin des villages mais ne les traverse pas directement.

Des feuillets d'information concernant les **rivières environnantes** (*Orne amont*, *Orne aval* et *Nil*) sont également disponibles sur simple demande au **Contrat de rivière Dyle et affluents** (010 62 10 53).



La Houssière à Héவில்

L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle et affluents auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.

